

Depuis toujours, la fédération des maisons médicales a voulu établir des rapports dynamiques et constructifs avec les autorités publiques et notamment avec la région wallonne.

L'objectif de la fédération était bien évidemment de faire valoir et reconnaître le travail de qualité effectué au sein des maisons médicales. Faire valoir en termes de financement mais également en termes de modèle d'organisation des soins de santé. L'objectif des maisons médicales étant essentiellement :

- l'accès à la santé pour tous en englobant l'ensemble des déterminants de la santé
- la dispense de soins de qualité, continus et intégrés
- la participation et l'autonomie des usagers grâce notamment au développement d'actions communautaires en santé
- l'intégration dans un réseau local
- la priorité aux plus démunis (rappelons que 1 BIM wallon sur 10 est soigné en MM)

Et ce travail de reconnaissance, la région wallonne nous l'a bien rendu depuis plusieurs années. Nous avons pu en effet, établir des rapports féconds tant avec les cabinets qu'avec l'administration. Construction qui s'est faite au fil du temps, dans un souci de partage et d'échanges réciproques, avec une prise en compte des réalités, des objectifs et des contraintes de chacun.

Ce dialogue s'est réalisé aussi largement au sein de la commission d'agrément des associations de santé intégrée, aujourd'hui malheureusement dissoute, où des débats de fond et des notes d'orientation ont pu être élaborés. Profitons-en pour réactiver la proposition de constituer un groupe de travail qui puisse reprendre le flambeau ?

C'est ainsi que, si on retrace rapidement l'histoire, le décret de 1993 (à l'époque à la communauté française) a vu le jour. Même s'il n'était pas parfait et qu'il a dû être réajusté encore dernièrement, celui-ci reprenait les fondements essentiels des maisons médicales tant en termes de missions que de structuration.

Les financements ont également pu évoluer au fur et à mesure pour financer plus justement les missions exigées.

L'année 2009 a été l'aboutissement de modifications de notre décret et d'une réécriture des arrêtés d'application. Nous avons été concertés tout au long du processus pour que ces modifications correspondent au mieux aux réalités de terrain. Nous remercions les pouvoirs publics de cette concertation. Les changements ont été réalisés dans un souci :

- de développer la santé communautaire en reconnaissant davantage le travail réalisé,
- de développer la récolte de données épidémiologiques en valorisant le forfait attribué pour cette fonction,
- d'augmenter la qualité au sein des Associations de Santé Intégrée en introduisant l'obligation d'élaborer un plan d'action
- et de simplifier les démarches administratives en rendant les agréments à durée indéterminée.

La durée de l'agrément sera indéterminée mais une évaluation participative avec l'administration sera réalisée tous les deux ans sur base de l'élaboration du plan d'action. Ce plan poursuivra donc deux objectifs : aider les équipes à structurer leurs actions (construire, suivre, valoriser, optimiser, ce que nous faisons déjà de bien dans les MM ) et être une base de discussion lors des inspections de la région wallonne. Ce nouveau plan est un défi pour les ASI mais nous les savons capables de le relever.

Même si nous sommes convaincus que les récentes modifications ont été faites dans le bon sens, tout changement fait peur et pose beaucoup de questions. C'est pourquoi la journée d'aujourd'hui a toute son utilité et permettra je l'espère un débat constructif. Les maisons médicales ont besoin également d'avoir des garanties que, même si la volonté actuelle de la région est bien de créer du dialogue avec les ASI, que cette volonté sera durable et ne dépendra pas uniquement de volontés individuelles.

Mais je laisse la place à Madame Bouton qui a largement contribué à la rédaction de tout ceci, pour vous expliquer les nouveautés du décret et ce que cela implique concrètement.

Encore merci pour tout ce travail de collaboration.

Coralie LADAVID

Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de Santé francophones